

NIMES OLYMPIQUE

Société Anonyme Sportive Professionnelle au capital de 6.837.784,37 euros

Siège social : BP 40014 – 30023 NIMES CEDEX 1

332 492 271 RCS NIMES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 24 NOVEMBRE 2025

EXTRAIT

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 juin 2025 s'élevant à (1.775.467,79) euros de la manière suivante :

Origine

Perte de l'exercice (1.775.467,79) euros

Affectation

Au Report à nouveau (1.775.467,79) euros

Le solde du poste "Report à nouveau" sera ainsi porté de (5.558.720,17) euros à (7.334.187,96) euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée.

[...]

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la décision du Conseil d'Administration en date du 27 octobre 2025 de transférer le siège social de la société du 3 rue du Colisée, Le Colisée III, 30900 NIMES à l'adresse suivante BP 40014 – 30023 NIMES CDX 1, avec un effet rétroactif au 30 septembre 2025.

Et décide de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante :

« ARTICLE 4

Le siège social est fixé : BP 40014 – 30023 NIMES CDX 1 ».

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée.



Le Président du Conseil d'Administration
Monsieur Rani ASSAF

RAPPORT D'AUDIT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES

Exercice clos le 30 juin 2025

SA NIMES OLYMPIQUE

Le Colisée III, 3 rue du Colisée
30900 NIMES

N° SIREN : 332 492 271

Certifié Conforme
Ran

SA NIMES OLYMPIQUE

Le Colisée III, 3 rue du Colisée
30900 NIMES

N° SIREN : 332 492 271

**RAPPORT D'AUDIT DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LES COMPTES**

Exercice clos le 30 juin 2025

Au Président,

1. Opinion

En notre qualité de commissaire aux comptes de la SASP NIMES OLYMPIQUE et en réponse à votre demande dans le cadre de l'article 4 de l'annexe 1 du règlement de la Direction Nationale du Contrôle de Gestion de la Ligue de Football Professionnel, nous avons effectué un audit des comptes de celle-ci relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

À notre avis, les comptes présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard des règles et principes comptables français, le patrimoine et la situation financière de la SASP NIMES OLYMPIQUE au 30 juin 2025 ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes

Il appartient à la direction d'établir des comptes présentant une image fidèle au regard des règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes, il incombe, à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes ont été établis sous la responsabilité de la direction du club.

4. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à la doctrine professionnelles de la Compagnie des commissaires aux comptes relative à cette intervention permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Notre audit des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à la doctrine professionnelle de la Compagnie des commissaires aux comptes relative à cette intervention, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en

œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou une opinion défavorable ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes et évalue si les comptes reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Ce rapport est établi à votre attention dans le contexte décrit ci-avant et ne doit pas être utilisé, diffusé, ou cité à d'autres fins.

Fait à Lyon,

Le Commissaire aux Comptes,

Endrix LYO
David HUMBERT

Signé par David Humbert
Le 29 sept. 2025

endrix.

doc_YqW5
tx_kbQdVaKA0K7J

BILAN ACTIF SYNTHÉTIQUE

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

ACTIF	Valeurs nettes au 30/06/25	Valeurs nettes au 30/06/24	Variation	
			en valeur	en %
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	76 590.67	77 070.67	-480.00	-1
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	424 595.26	424 595.26		
Constructions	1 259 032.86	1 463 399.23	-204 366.37	-14
Installations tech., matériel et outillag. indus	47 115.42	83 196.65	-36 081.23	-43
Autres immobilisations corporelles	563 244.68	661 968.85	-98 724.17	-15
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés/activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	4 880.00	4 880.00		
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	2 375 458.89	2 715 110.66	-339 651.77	-13
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	167.04		167.04	
Avances et acomptes versés sur commandes		3 056.00	-3 056.00	-100
Créances (3)				
Créances clients et comptes rattachés (3)	2 712 636.67	2 026 673.54	685 963.13	34
Autres (3)	3 194 259.97	3 122 422.74	71 837.23	2
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	2 906 952.50	7 397 234.88	-4 490 282.38	-61
Charges constatées d'avance(3)	104 080.51	59 912.75	44 167.76	74
TOTAL ACTIF CIRCULANT	8 918 096.69	12 609 299.91	-3 691 203.22	-29
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes remboursement des emprunts				
Ecart de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	11 293 555.58	15 324 410.57	-4 030 854.99	-26

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN PASSIF SYNTHÉTIQUE

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

PASSIF	Valeurs au 30/06/25	Valeurs au 30/06/24	Variation	
			en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 6 837 784.37)	6 837 784.37	6 837 784.37		
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale	421 394.42	421 394.42		
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-5 558 720.17	-2 092 593.47	-3 466 126.70	-166
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-1 775 467.79	-3 466 126.70	1 690 658.91	49
SITUATION NETTE	-75 009.17	1 700 458.62	-1 775 467.79	-104
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-75 009.17	1 700 458.62	-1 775 467.79	-104
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques	1 484 106.00	1 484 106.00		
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS	1 484 106.00	1 484 106.00		
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Empr., et dettes aup. des établiss. de crédit (2)	1 267 063.68	2 774 537.89	-1 507 474.21	-54
Emprunts et dettes financières diverses (3)	7 731 426.00	7 603 721.57	127 704.43	2
Avances et acptes recus sur cdes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	403 171.59	498 484.41	-95 312.82	-19
Dettes fiscales et sociales	356 907.15	1 139 354.90	-782 447.75	-69
Dettes immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	121 391.66	119 336.72	2 054.94	2
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	4 498.67	4 410.46	88.21	2
TOTAL DETTES	9 884 458.75	12 139 845.95	-2 255 387.20	-19
Ecarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	11 293 555.58	15 324 410.57	-4 030 854.99	-26

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes crédit. de banques

(3) Dont emprunts participatifs

9 884 458.75

10 875 362.00

1 264 484.14

COMPTE DE RÉSULTAT

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

	Du 01/07/24 Au 30/06/25	% CA	Du 01/07/23 Au 30/06/24	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	34 195.54	6	36 146.83	2	-1 951.29	-5
Production vendue (biens et services)	583 195.16	94	1 751 256.72	98	-1 168 061.56	-67
Montant net du chiffre d'affaires	617 390.70	100	1 787 403.55	100	-1 170 012.85	-65
Production stockée						
Production immobilisée			3 513.72		-3 513.72	-100
Subventions d'exploitation	25 811.87	4	14 591.20	1	11 220.67	77
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	2 290.00		2 870.00		-580.00	-20
Autres produits	509 478.98	83	52 638.42	3	456 840.56	868
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 154 971.55	187	1 861 016.89	104	-706 045.34	-38
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises	10 881.20	2	12 744.21	1	-1 863.01	-15
Variation de stocks	-167.04		199.00		-366.04	-184
Achats de matières premières et autres approvisionnements	159 808.30	26	157 233.61	9	2 574.69	2
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	2 320 917.44	376	2 297 270.22	129	23 647.22	1
Impôts, taxes et versements assimilés	56 549.52	9	126 927.61	7	-70 378.09	-55
Salaires et traitements	2 029 697.04	329	2 269 628.42	127	-239 931.38	-11
Charges sociales	859 435.61	139	940 812.99	53	-81 377.38	-9
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts	352 289.23	57	709 620.00	40	-357 330.77	-50
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.	14 875.00	2			14 875.00	
Dotations aux provisions						
Autres charges	75 821.70	12	73 233.80	4	2 587.90	4
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	5 880 108.00	952	6 587 669.86	369	-707 561.86	-11
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-4 725 136.45	-765	-4 726 652.97	-264	1 516.52	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RÉSULTAT (SUITE)

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

	Du 01/07/24 Au 30/06/25	% CA	Du 01/07/23 Au 30/06/24	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits financiers						
De participation (3)						
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	72 132.50	12	203 792.50	11	-131 660.00	-65
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	72 132.50	12	203 792.50	11	-131 660.00	-65
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)	171 693.72	28	179 885.16	10	-8 191.44	-5
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	171 693.72	28	179 885.16	10	-8 191.44	-5
RÉSULTAT FINANCIER	-99 561.22	-16	23 907.34	1	-123 468.56	-516
RÉSULTAT COURANT avant impôts	-4 824 697.67	-781	-4 702 745.63	-263	-121 952.04	-3
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	17 071.82	3	160 117.16	9	-143 045.34	-89
Sur opérations en capital	3 064 376.10	496	1 113 000.00	62	1 951 376.10	175
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges			203 787.06	11	-203 787.06	-100
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 081 447.92	499	1 476 904.22	83	1 604 543.70	109
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	12 218.04	2	136 035.29	8	-123 817.25	-91
Sur opérations en capital	20 000.00	3	104 250.00	6	-84 250.00	-81
Dot. amortissements, dépréciations, prov.						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	32 218.04	5	240 285.29	13	-208 067.25	-87
RESULTAT EXCEPTIONNEL	3 049 229.88	494	1 236 618.93	69	1 812 610.95	147
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices						
TOTAL DES PRODUITS	4 308 551.97	698	3 541 713.61	198	766 838.36	22
TOTAL DES CHARGES	6 084 019.76	985	7 007 840.31	392	-923 820.55	-13
Bénéfice ou Perte	-1 775 467.79	-288	-3 466 126.70	-194	1 690 658.91	49

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

Annexe

SOMMAIRE ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	O		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	O		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	O		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	O		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	O		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS	O		
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN	O		
CRÉDIT BAIL			NA
LOCATIONS			NA
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			NA
ÉCART DE RÉÉVALUATIONS			
Variations de la réserve spéciale de réévaluation			NA
Variations de la provision spéciale de réévaluation			NA
ÉTAT DES STOCKS	O		
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	O		
EFFETS DE COMMERCE			NA
ENTREPRISES LIÉES			NA
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	O		
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	O		
TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT	O		
TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES	O		
ACCROISSEMENT ET ALLÈGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS			NA
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	O		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	O		
LES ENGAGEMENTS			
DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES			NA
HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES	O		
LES EFFECTIFS			
CHIFFRE D'AFFAIRES, VENTILATION DE L'IMPÔT, INCIDENCE DES DISPOSITIONS FISCALES SUR CAPITAUX PROPRES			NA
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS			NA
TRANSFERTS DE CHARGES			NA
ANNEXES COVID-19			
DETTES LIÉES À LA COVID-19			
COMMENTAIRES	O		

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2025 dont le total est de 11 293 555.58 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -1 775 467.79 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2024 au 30/06/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 23/09/2025.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/06/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Les indemnités de transfert sont immobilisées et amorties sur la durée du contrat du joueur.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables est fondée sur la durée réelle d'utilisation.

Amortissements des biens décomposables :

L'entité non concernée, aucune immobilisation décomposable n'a été identifiée.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	25 ans
- Agencement et aménagement des constructions	10 à 15 ans
- Installations techniques	3 à 7 ans
- Matériels et outillages industriels	3 à 7 ans
- Matériels et outillages	3 à 7 ans
- Matériels de transport	3 à 5 ans
- Mobilier et Matériels de bureau	3 à 7 ans
- Matériels Médicaux	3 à 10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

CONVENTION ASSOCIATION NIMES OLYMPIQUE

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

ABANDON A CARACTÈRE FINANCIER AVEC CLAUSE DE RETOUR À MEILLEURE FORTUNE

A) Par convention en date du 7 juin 2012, la SAS SPORTS DEVELOPPEMENT GARDOIS décidé de consentir un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune à SASP NIMES OLYMPIQUE d'un montant de 950 000 € dont les conditions sont fixées à l'article 2 :

« Aux termes de cette clause, le remboursement des sommes abandonnées s'effectuera dès lors que les capitaux propres de la SASP NIMES OLYMPIQUE seront d'un niveau au moins égal à la moitié du capital social.

Le montant des remboursements consentis au profit de la SAS SPORTS DEVELOPPEMENT GARDOIS sera limité à 75% du résultat net positif dégagé chaque année par la SASP NIMES OLYMPIQUE. Les sommes non remboursées dans un délai de huit exercices à compter de l'exercice clos au 30 juin 2012, soit jusqu'à la clôture de l'exercice clos au 30 juin 2020, seront définitivement acquises à la SASP NIMES OLYMPIQUE. »

Par avenant en date du 28 juin 2013, il a été convenu entre les parties d'amender partiellement l'article 2 de la convention ainsi :

« Afin de respecter les demandes de la DNCG (Direction Nationale de Contrôle de Gestion) de la LFP (et de maintenir ainsi son niveau sportif) qui fixait comme objectif au club de reconstituer ses fonds propres au cours de la saison 2012/2013, les parties ont décidé d'amender partiellement l'article 2 de ladite convention.

En effet, compte tenu de l'impossibilité mathématique pour le club d'afficher un résultat net positif permettant la reconstitution complète de ses capitaux propres et le remboursement de tout ou partie du compte courant de la SAS SPORT DEVELOPPEMENT GARDOIS au titre de la saison 2012/2013, il a été décidé en accord avec toutes les parties de ne pas procéder au remboursement. Le délai de huit exercices applicable à l'exécution de la clause ne s'en trouve pas modifié. »

En vertu de l'article 6.2 de l'acte de cession d'actions en date du 18 juin 2014 entre Monsieur Jean Louis GAZEAU et la SAS PETRUSSE INVEST :

« les parties conviennent que les conventions d'abandon de compte courant avec clause de retour à meilleure fortune perdureront nonobstant les présentes cessions. Néanmoins, les parties conviennent que le retour à

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

meilleure fortune ne pourra, même si les conditions en sont remplies, avoir lieu par rapport aux résultats des exercices 2013/2014, 2014/2015 et 2015/2016. Le retour à meilleure fortune ne pourra dès lors avoir lieu, pour la première fois, que par rapport au résultat de l'exercice 2016/2017 et dans les conditions prévues auxdites conventions.»

B) Par convention en date du 7 juin 2012, Monsieur Jean Louis GAZEAU décidé de consentir un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune à SASP NIMES OLYMPIQUE d'un montant de 500 000 € dont les conditions sont fixées à l'article 2 :

« Aux termes de cette clause, le remboursement des sommes abandonnées s'effectuera dès lors que les capitaux propres de la SASP NIMES OLYMPIQUE seront d'un niveau au moins égal à la moitié du capital social.

Le montant des remboursements consentis au profit de Monsieur Jean Louis GAZEAU sera limité à 75% du résultat net positif dégagé chaque année par la SASP NIMES OLYMPIQUE et proratisé en fonction de l'importance des autres remboursements d'abandon de créance qui seraient à effectuer sur ce résultat.

Les sommes non remboursées dans un délai de huit exercices à compter de l'exercice clos au 30 juin 2012, soit jusqu'à la clôture de l'exercice clos au 30 juin 2020, seront définitivement acquises à la SASP NIMES OLYMPIQUE. »

Par avenant en date du 28 juin 2013, il a été convenu entre les parties d'amender partiellement l'article 2 de la convention ainsi :

« Afin de respecter les demandes de la DNCG (Direction Nationale de Contrôle de Gestion) de la LFP (et de maintenir ainsi son niveau sportif) qui fixait comme objectif au club de reconstituer ses fonds propres au cours de la saison 2012/2013, les parties ont décidé d'amender partiellement l'article 2 de ladite convention.

En effet, compte tenu de l'impossibilité mathématique pour le club d'afficher un résultat net positif permettant la reconstitution complète de ses capitaux propres et le remboursement de tout ou partie du compte courant de Monsieur Jean Louis GAZEAU au titre de la saison 2012/2013, il a été décidé en accord avec toutes les parties de ne pas procéder au remboursement. Le délai de huit exercices applicable à l'exécution de la clause ne s'en trouve pas modifié. »

« les parties conviennent que les conventions d'abandon de compte courant avec clause de retour à meilleure fortune perdureront nonobstant les présentes cessions. Néanmoins, les parties conviennent que le retour à meilleure fortune ne pourra, même si les conditions en sont remplies, avoir lieu par rapport aux résultats des exercices 2013/2014, 2014/2015 et 2015/2016. Le retour à meilleure fortune ne pourra dès lors avoir lieu, pour la première fois, que par rapport au résultat de l'exercice 2016/2017 et dans les conditions prévues auxdites conventions.»

Un litige est en cours concernant l'application de ces deux conventions au 30.06.2020. Une somme de 1 450 000€ a été saisie sur les comptes de la société. Ce litige a fait l'objet d'une provision pour risques et charges à hauteur de 1 450 000€. La SASP Nimes olympique a obtenu gain de cause devant la cours d'appel de Nimes par un arrêté du 1er mars 2024. Mr Gazeau et la société SPORT DEVELOPPEMENT GARDOIS ne se sont pas pourvu en cassation. A la date d'arrêté des comptes, la provision pour risques et charges n'a pas été reprise, car aucun règlement n'est intervenu depuis le jugement et le club n'a aucune visibilité sur la solvabilité de Mr

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

Gazeau et de la société SPORT DEVELOPPEMENT GARDOIS.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AVANCES ET ACOMPTES

Désignation

VALEUR NETTE

TOTAL AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, AVANCES ET ACOMPTES

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

CADRE A		IMMOBILISATIONS		V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations		
					suite à réévaluation	acquisitions	
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL	97 400.00	20 000.00	
CORPORELLES	Terrains				424 595.26		
	Constructions	Sur sol propre			1 061 488.15		
		Sur sol d'autrui			654 272.85		
	Inst. générales, agencts & aménagts construct.			3 562 889.83			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels				436 693.98	5 477.50	
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencts & aménagts divers			889 359.86	5 160.00	
		Matériel de transport			42 086.13		
		Matériel de bureau & mobilier informatique			296 171.62	1 999.96	
Emballages récupérables & divers							
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
TOTAL				7 367 557.68	12 637.46		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières			4 880.00			
TOTAL				4 880.00			
TOTAL GENERAL				7 469 837.68	32 637.46		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
				par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévellop.		TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles		TOTAL		20 000.00	97 400.00	
CORPORELLES	Terrains					424 595.26	
	Constructions	Sur sol propre				1 061 488.15	
		Sur sol d'autrui				654 272.85	
	Inst. gal. agen. amé. cons				3 562 889.83		
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				442 171.48		
	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers				894 519.86	
		Matériel de transport				42 086.13	
		Mat. bureau, inform., mobilier				298 171.58	
Emb. récupérables & divers							
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
TOTAL				7 380 195.14			
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts & autres immob. financières					4 880.00	
TOTAL				4 880.00			
TOTAL GENERAL				20 000.00	7 482 475.14		

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	20 329.33	480.00		20 809.33
TOTAL	20 329.33	480.00		20 809.33
Terrains				
Constructions	575 131.58	42 459.53		617 591.11
Sur sol propre	653 724.94	547.91		654 272.85
Sur sol d'autrui	2 586 395.08	161 358.93		2 747 754.01
Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels	353 497.33	41 558.73		395 056.06
Autres immobs corporelles	279 337.92	77 479.81		356 817.73
Inst. générales agencem. amén.	34 722.99	2 853.42		37 576.41
Matériel de transport	251 587.85	25 550.90		277 138.75
Mat. bureau et informatiq., mob.				
Emballages récupérables divers				
TOTAL	4 734 397.69	351 809.23		5 086 206.92
TOTAL GENERAL	4 754 727.02	352 289.23		5 107 016.25

CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

Détermination de la valeur actuelle

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

RUBRIQUES	Dépréciations début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Dépréciations fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Sur sol propre				
Constructions				
Sur sol d'autrui				
Inst. gales agen. aménag constr.				
Inst. techniques matériel et outillage industriels				
Inst. gales agen. aménag. divers				
Autres immobs				
corporelles				
Matériel de transport				
Mat. bureau et mob. informatique				
Emballages récupérables divers				
Immob. financières				
Titres mis en équivalence				
Titres de participations				
Autres				
TOTAL				
Stocks				
Créances	238 814.96	14 875.00		253 689.96
Valeurs mobilières de placement				
TOTAL GÉNÉRAL	238 814.96	14 875.00		253 689.96

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			utilisées	non utilisées	
Provisions pour litiges					
Prov. pour garanties données aux clients					
Prov. pour pertes sur marchés à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Prov. pour pensions et obligations similaires					
Provisions pour impôts					
Prov. pour renouvellement des immobilisations					
Prov. pour gros entretien et grandes réparations					
Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	1 484 106.00				1 484 106.00
TOTAL	1 484 106.00				1 484 106.00

Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :

d'exploitation 14 875.00

financières

exceptionnelles

ÉTAT DES STOCKS

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

ACTIF CIRCULANT

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	4 880.00		4 880.00
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	300 488.63	300 488.63	
	Autres créances clients	2 665 838.00	2 665 838.00	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	27 567.46	27 567.46	
	Impôts sur les bénéfices	1 150 902.00	1 150 902.00	
	Etat & autres	247 672.39	247 672.39	
	coll. publiques			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	1 768 118.12	1 768 118.12	
	Charges constatées d'avance	104 080.51	104 080.51	
TOTAUX		6 269 547.11	6 264 667.11	4 880.00
Renvois	(1) Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	(2) des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		

REPORT EN ARRIÈRE DES DÉFICITS

REPORT EN ARRIÈRE DES DÉFICITS		Montant	Échéance
TOTAUX			

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	104 080.51
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	104 080.51

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	180 000.00
Autres créances	405 865.14
Disponibilités	
TOTAL	585 865.14

CAPITAUX PROPRES

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE TITRES	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	1 495 332.00	4.57
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin d'exercice	1 495 332.00	4.57

AFFECTATION DU RÉSULTAT

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

(Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés)

Report à nouveau de l'exercice précédent	-2 092 593.0
Résultat de l'exercice précédent	-3 466 126.7
Prélèvements sur les réserves (à détailler)	
Total des prélèvements sur les réserves	
TOTAL DES ORIGINES	-5 558 719.
Affectations aux réserves	- Réserves légales - Autres réserves
Dividendes	
Autres répartitions	
Report à nouveau	-5 558 720.0
TOTAL DES AFFECTATIONS	-5 558 720.

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	SOLDE INITIAL	AUGMENTATION	DIMINUTION	SOLDE FINAL
Capital social	6 837 784.37			6 837 784.37
Primes liées au capital social				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Réserve légale	421 394.42			421 394.42
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Écart d'équivalence				
Report à nouveau	-2 092 593.47		3 466 126.70	-5 558 720.17
Résultat de l'exercice	-3 466 126.70		-1 690 658.91	-1 775 467.79
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL	1 700 458.62		1 775 467.79	-75 009.17

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	1 267 063.68	1 267 063.68		
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	403 171.59	403 171.59		
Personnel & comptes rattachés	53 832.69	53 832.69		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	163 058.14	163 058.14		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée	88 182.97	88 182.97		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	51 833.35	51 833.35		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)	7 731 426.00	7 731 426.00		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	121 391.66	121 391.66		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	4 498.67	4 498.67		
TOTAUX	9 884 458.75	9 884 458.75		

Renvois

- (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
- Emprunts remboursés en cours d'exer.
- (2) Montant divers emprunts, dett/associés

1 507 265.43

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	4 498.67
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	4 498.67

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	2 579.54
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	195 891.88
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	67 688.37
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	266 159.79

HONORAIRES VERSÉS COMMISSAIRES AUX COMPTES

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires du commissaire au comptes pour l'exercice 2024/2025 representent 20 000 euros HT.

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Exercice	Exercice N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	20 000	20 000
TOTAL	20 000.00	20 000.00

COMMENTAIRE

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

Conventions

Par convention en date du 22/01/2010, la SASP NIMES OLYMPIQUE a accordé à l'association NIMES OLYMPIQUE un prêt de 250 000 € au titre de la saison 2010/2011.

Le remboursement doit s'effectuer en 5 échéances du 01/07/2010 au 01/07/2014, assorties d'un taux d'intérêt de 0.6570 l'an.

Par avenant n°3 en date du 23/09/2014 à la convention du 22/01/2010, les deux structures ont décidé de déroger au principe du paiement de cinq échéances dans les conditions suivantes:

« article 1 : modification des modalités de remboursement du prêt.
Les deux structures acceptent le principe que les opérations répertoriées dans les comptes croisés du 01/07/2013 au 30/06/2014 viennent en compensation du remboursement du prêt prévu le 22/01/2010.

Article 2 : sommes remboursées au 30/06/2014.
Sachant qu'il était initialement prévu que l'association ait remboursé des échéances d'un montant total cumulé de 200 000 € sur un total de 250 000 € et que dans les faits, elle a été contrainte de maintenir sa dette au 30/06/2014 à un niveau supérieur de celui qui était prévu dans la convention. Le reliquat du prêt restant à rembourser

Article 3 : remise gracieuse des intérêts.
Compte tenu que l'association NIMES OLYMPIQUE avait un temps réduit sa dette plus rapidement que prévu au regard de l'avenant n°1 du 14 décembre 2011 [...] la SASP NIMES OLYMPIQUE consent donc une remise gracieuse des intérêts prévus initialement sur l'année sportive 2013/2014 (...].

Article 4 : prolongation de la convention.
Au regard de la situation de trésorerie de l'association ne lui permettant pas de rembourser, comme cela était prévu la totalité de la somme prêtée au 01/07/2014 sans remettre en cause les équilibres financiers de cette structure, les parties s'accordent à ce que le reliquat du prêt restant à rembourser le soit entièrement au 30/06/2015. La convention signée le 22 janvier 2010 est donc prolongée jusqu'au 30 juin 2015

Au titre de la saison 2008/2009, la SASP NIMES OLYMPIQUE a décidé d'accorder à l'ASSOCIATION NIMES OLYMPIQUE une aide exceptionnelle d'un montant de 31 070 €, conformément au Règlement de la DNCG et aux difficultés économiques rencontrées. Cette aide exceptionnelle a pris la forme d'une convention d'abandon de créance assortie d'une clause de retour à meilleure fortune. Cet abandon a fait l'objet d'un retour à meilleure fortune sur l'exercice 2017/2018 en totalité.

Au titre de la saison 2010/2011, la SASP NIMES OLYMPIQUE a décidé d'accorder à l'ASSOCIATION NIMES OLYMPIQUE une aide exceptionnelle d'un montant de 37 056 €, conformément au Règlement de la DNCG et aux difficultés économiques rencontrées. Cette aide exceptionnelle a pris la forme d'une convention d'abandon de créance assortie d'une clause de retour à meilleure fortune. Cet abandon a fait l'objet d'un retour à meilleure fortune sur l'exercice 2017/2018 en totalité.

Au titre de la saison 2012/2013, la SASP NIMES OLYMPIQUE a décidé d'accorder à l'ASSOCIATION NIMES OLYMPIQUE une aide exceptionnelle d'un montant de 125 340 €, conformément au Règlement de la DNCG et aux difficultés économiques rencontrées.

COMMENTAIRE

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

Cette aide exceptionnelle a pris la forme d'une convention d'abandon de créance assortie d'une clause de retour à meilleure fortune. . Cet abandon a fait l'objet d'un retour à meilleure fortune sur l'exercice 2017/2018 à hauteur de 94 155.34 euros. Il reste donc au titre de cet exercice, la somme de 31 184.66 euros en abandon de créance assortie avec retour à meilleur fortune. Ce solde restant a fait l'objet d'un retour à meilleure fortune sur l'exercice 2018/2019, il est donc totalement remboursé.

Au titre de la saison 2013/2014, la SASP NIMES OLYMPIQUE a décidé d'accorder à l'ASSOCIATION NIMES OLYMPIQUE une aide exceptionnelle d'un montant de 39 333€, conformément au Règlement de la DNCG et aux difficultés économiques rencontrées. Cette aide exceptionnelle a pris la forme d'une convention d'abandon de créance assortie d'une clause de retour à meilleure fortune en date du 30 septembre 2014. Cet abandon a fait l'objet d'un retour à meilleure fortune sur l'exercice 2018/2019 en totalité.

Au titre de la saison 2014/2015, la SASP NIMES OLYMPIQUE a décidé d'accorder à l'ASSOCIATION NIMES OLYMPIQUE une aide exceptionnelle d'un montant de 177 630 €, conformément au Règlement de la DNCG et aux difficultés économiques rencontrées. Cette aide exceptionnelle a pris la forme d'une convention d'abandon de créance assortie d'une clause de retour à meilleure fortune. Cet abandon a fait l'objet d'un retour à meilleure fortune sur l'exercice 2017/2018 pour un montant de 14 016.85€, sur l'exercice 2018/2019 pour un montant de 23 432€, sur l'exercice 2019/2020 pour un montant de 7711€ et sur l'exercice 2021/2022 pour un montant de 3788€. Il reste donc au titre de cet exercice, la somme de 128 682 euros en abandon de créance assortie avec retour à meilleur fortune.

La SASP met à disposition, à titre gracieux, de l'association NIMES OLYMPIQUE des installations sportives et des moyens humains et plus particulièrement des terrains au centre de formation.

SA NIMES OLYMPIQUE
3 RUE DU COLISÉE, LE COLISÉE III

30900 NIMES



ETATS FINANCIERS
AU

30 JUIN 2025

Certifié Conforme
Rau

FIDUCIAIRE MEDITERRANEENNE D'AUDIT ET DE CONSEIL

Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre Régional de Montpellier
SARL au capital de 37000 € - RCS Montpellier 448 983 122

Siège social : Parc Club du millénaire - Bât 29- 1025 rue Henri Becquerel
34000 MONTPELLIER

Tél : 04 67 64 49 40 - Fax : 04 67 64 34 14

Site internet www.fimac-montpellier.fr

SOMMAIRE

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

Comptes annuels	4
Bilan Actif synthétique	5
Bilan Passif synthétique	6
Compte de résultat	7
Détail des comptes annuels	9
Bilan Actif Détaillé	10
Bilan Passif Détaillé	12
Compte de résultat détaillé	14
Annexe	18
Documents de gestion	40
Synthèse	41
S.I.G sur 4 ans	42
CAF BIC	43
Ratios	44
Ratios de gestion	47
Liasse fiscale	48
Réal Normal BIC	49

ATTESTATION

SASP NIMES OLYMPIQUE **Pour l'exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025**

et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par les normes de l'Ordre des Experts Comptables.

Les comptes annuels ci-joints, paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan	11 293 555.58 €
- Chiffre d'affaires	617 390.70 €
- Résultat net comptable	-1 775 467.79 €

Fait à MONTPELLIER
Le 23/09/2025
DESOLI LAURENT
Expert Comptable

Comptes annuels

BILAN ACTIF SYNTHÉTIQUE

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

ACTIF	Valeurs nettes au 30/06/25	Valeurs nettes au 30/06/24	Variation	
			en valeur	en %
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	76 590.67	77 070.67	-480.00	-1
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	424 595.26	424 595.26		
Constructions	1 259 032.86	1 463 399.23	-204 366.37	-14
Installations tech., matériel et outillag. indus	47 115.42	83 196.65	-36 081.23	-43
Autres immobilisations corporelles	563 244.68	661 968.85	-98 724.17	-15
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés/activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	4 880.00	4 880.00		
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	2 375 458.89	2 715 110.66	-339 651.77	-13
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	167.04		167.04	
Avances et acomptes versés sur commandes		3 056.00	-3 056.00	-100
Créances (3)				
Créances clients et comptes rattachés (3)	2 712 636.67	2 026 673.54	685 963.13	34
Autres (3)	3 194 259.97	3 122 422.74	71 837.23	2
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	2 906 952.50	7 397 234.88	-4 490 282.38	-61
Charges constatées d'avance(3)	104 080.51	59 912.75	44 167.76	74
TOTAL ACTIF CIRCULANT	8 918 096.69	12 609 299.91	-3 691 203.22	-29
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	11 293 555.58	15 324 410.57	-4 030 854.99	-26

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN PASSIF SYNTHÉTIQUE

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

PASSIF	Valeurs au 30/06/25	Valeurs au 30/06/24	Variation	
			en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 6 837 784.37)	6 837 784.37	6 837 784.37		
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale	421 394.42	421 394.42		
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-5 558 720.17	-2 092 593.47	-3 466 126.70	-166
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-1 775 467.79	-3 466 126.70	1 690 658.91	49
SITUATION NETTE	-75 009.17	1 700 458.62	-1 775 467.79	-104
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-75 009.17	1 700 458.62	-1 775 467.79	-104
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques	1 484 106.00	1 484 106.00		
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS	1 484 106.00	1 484 106.00		
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Empr. et dettes aup. des établiss. de crédit (2)	1 267 063.68	2 774 537.89	-1 507 474.21	-54
Emprunts et dettes financières diverses (3)	7 731 426.00	7 603 721.57	127 704.43	2
Avances et acptes recus sur cdes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	403 171.59	498 484.41	-95 312.82	-19
Dettes fiscales et sociales	356 907.15	1 139 354.90	-782 447.75	-69
Dettes immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	121 391.66	119 336.72	2 054.94	2
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	4 498.67	4 410.46	88.21	2
TOTAL DETTES	9 884 458.75	12 139 845.95	-2 255 387.20	-19
Ecarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	11 293 555.58	15 324 410.57	-4 030 854.99	-26

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes crédit. de banques

(3) Dont emprunts participatifs

1 264 484.14

10 875 362.00

9 884 458.75

COMPTE DE RÉSULTAT

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

	Du 01/07/24 Au 30/06/25	% CA	Du 01/07/23 Au 30/06/24	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	34 195.54	6	36 146.83	2	-1 951.29	-5
Production vendue (biens et services)	583 195.16	94	1 751 256.72	98	-1 168 061.56	-67
Montant net du chiffre d'affaires	617 390.70	100	1 787 403.55	100	-1 170 012.85	-65
Production stockée						
Production immobilisée			3 513.72		-3 513.72	-100
Subventions d'exploitation	25 811.87	4	14 591.20	1	11 220.67	77
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	2 290.00		2 870.00		-580.00	-20
Autres produits	509 478.98	83	52 638.42	3	456 840.56	868
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 154 971.55	187	1 861 016.89	104	-706 045.34	-38
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises	10 881.20	2	12 744.21	1	-1 863.01	-15
Variation de stocks	-167.04		199.00		-366.04	-184
Achats de matières premières et autres approvisionnements	159 808.30	26	157 233.61	9	2 574.69	2
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	2 320 917.44	376	2 297 270.22	129	23 647.22	1
Impôts, taxes et versements assimilés	56 549.52	9	126 927.61	7	-70 378.09	-55
Salaires et traitements	2 029 697.04	329	2 269 628.42	127	-239 931.38	-11
Charges sociales	859 435.61	139	940 812.99	53	-81 377.38	-9
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts	352 289.23	57	709 620.00	40	-357 330.77	-50
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.	14 875.00	2			14 875.00	
Dotations aux provisions						
Autres charges	75 821.70	12	73 233.80	4	2 587.90	4
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	5 880 108.00	952	6 587 669.86	369	-707 561.86	-11
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-4 725 136.45	-765	-4 726 652.97	-264	1 516.52	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RÉSULTAT (SUITE)

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

	Du 01/07/24 Au 30/06/25	% CA	Du 01/07/23 Au 30/06/24	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits financiers						
De participation (3)						
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	72 132.50	12	203 792.50	11	-131 660.00	-65
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	72 132.50	12	203 792.50	11	-131 660.00	-65
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)	171 693.72	28	179 885.16	10	-8 191.44	-5
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	171 693.72	28	179 885.16	10	-8 191.44	-5
RÉSULTAT FINANCIER	-99 561.22	-16	23 907.34	1	-123 468.56	-516
RÉSULTAT COURANT avant impôts	-4 824 697.67	-781	-4 702 745.63	-263	-121 952.04	-3
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	17 071.82	3	160 117.16	9	-143 045.34	-89
Sur opérations en capital	3 064 376.10	496	1 113 000.00	62	1 951 376.10	175
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges			203 787.06	11	-203 787.06	-100
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 081 447.92	499	1 476 904.22	83	1 604 543.70	109
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	12 218.04	2	136 035.29	8	-123 817.25	-91
Sur opérations en capital	20 000.00	3	104 250.00	6	-84 250.00	-81
Dot. amortissements, dépréciations, prov.						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	32 218.04	5	240 285.29	13	-208 067.25	-87
RESULTAT EXCEPTIONNEL	3 049 229.88	494	1 236 618.93	69	1 812 610.95	147
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices						
TOTAL DES PRODUITS	4 308 551.97	698	3 541 713.61	198	766 838.36	22
TOTAL DES CHARGES	6 084 019.76	985	7 007 840.31	392	-923 820.55	-13
Bénéfice ou Perte	-1 775 467.79	-288	-3 466 126.70	-194	1 690 658.91	49

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

Détail des comptes annuels

BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

ACTIF	Valeurs nettes au 30/06/25	Valeurs nettes au 30/06/24	Variation	
			en valeur	en %
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits similaires	76 590.67	77 070.67	-480.00	-0.62
20500000 CONCESS. ET DROITS SIMILAIRES	97 400.00	97 400.00		
28050000 AMORTISSEMENT LOGICIELS	-20 809.33	-20 329.33	-480.00	-2.36
Immobilisations corporelles				
Terrains	424 595.26	424 595.26		
21100000 TERRAINS	424 595.26	424 595.26		
Constructions	1 259 032.86	1 463 399.23	-204 366.37	-13.97
21310000 BATIMENTS	1 061 488.15	1 061 488.15		
21350000 INSTAL.AGENC.AMEN.CONSTRUCTION	3 562 889.83	3 562 889.83		
21450000 AMENAG-AGENC-INST-SOL AUTRUI	654 272.85	654 272.85		
28131000 DOT BATIMENTS	-617 591.11	-575 131.58	-42 459.53	-7.38
28135000 DOT AGENCEMENTS	-2 747 754.01	-2 586 395.08	-161 358.93	-6.24
28145000 AMORT-AMENAGT-CONSTRUCT-SOL AU	-654 272.85	-653 724.94	-547.91	-0.08
Installations tech., matériel et outillages indus.	47 115.42	83 196.65	-36 081.23	-43.37
21500000 INSTAL. TECHNIQUES MAT.& OUTILL	442 171.48	436 693.98	5 477.50	1.25
28150000 AMORTIS. INSTAL.TECH.MAT.&OUTI	-395 056.06	-353 497.33	-41 558.73	-11.76
Autres immobilisations corporelles	563 244.68	661 968.85	-98 724.17	-14.91
21810000 AUTRES IMM.CORP.AGENC.AMEN.INT	258 280.52	258 280.52		
21810200 AGENCEMENTS STADE ANTONIN	636 239.34	631 079.34	5 160.00	0.82
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	42 086.13	42 086.13		
21830000 MOBILIER ET MATERIEL DE BUREAU	122 203.26	122 203.26		
21840000 MOBILIER	99 846.89	99 846.89		
21841000 MATERIEL MEDICAL	76 121.43	74 121.47	1 999.96	2.70
28181000 AMORTIS. INSTAL. GALES, AGENCT	-198 693.44	-184 968.85	-13 724.59	-7.42
28181020 AMORT.AGENC.STADE ANTONIN	-158 124.29	-94 369.07	-63 755.22	-67.56
28182000 AMORT.MAT DE TRANSPORT	-37 576.41	-34 722.99	-2 853.42	-8.22
28183000 AMORTIS. MATER. BUREAU ET INFO	-115 447.46	-99 919.73	-15 527.73	-15.54
28184000 AMORTIS. MOBILIER	-93 294.82	-87 873.79	-5 421.03	-6.17
28184100 AMORTISSEMENT MATERIEL MEDICAL	-68 396.47	-63 794.33	-4 602.14	-7.21
Immobilisations financières (2)				
Autres immobilisations financières	4 880.00	4 880.00		
27500000 DEPOTS ET CAUTIONNEM. VERSES	4 880.00	4 880.00		
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	2 375 458.89	2 715 110.66	-339 651.77	-12.51
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Marchandises	167.04		167.04	
37000000 STOCK MARCHANDISES	167.04		167.04	
Avances et acomptes versés sur commandes		3 056.00	-3 056.00	-100.00
40910000 FRS AVANCES ACPTES / CDES		3 056.00	-3 056.00	-100.00
Créances (3)				
Créances Clients et comptes rattachés (3)	2 712 636.67	2 026 673.54	685 963.13	33.85
Autres (3)	3 193 988.61	3 121 773.87	72 214.74	2.31
40980000 RRR A OBTENIR/AVOIRS NON RECUS		24 281.76	-24 281.76	-100.00
43870000 PRODUIT.A RECEV ORGANISM.SOCIA	27 567.46	128 768.46	-101 201.00	-78.59
44420000 IS CREANCES CARRY BACK	1 150 902.00	1 150 902.00		
44562000 TVA DED IMMO	6 000.00	12 000.00	-6 000.00	-50.00
44566100 TVA DEDUCTIBLE SUR B ET S	34 215.64	54 134.90	-19 919.26	-36.80
44566200 TVA DED CEE PRORATA		680.37	-680.37	-100.00
44567000 T.V.A. CREDIT A REPORTER	21 254.00	71 224.00	-49 970.00	-70.16
44583000 REMB TVA DEMANDE	154 155.00		154 155.00	
44586000 T.V.A. SUR FACTURES NON RECUES	32 047.75	45 647.53	-13 599.78	-29.79
44870000 ETAT PRODUITS A RECEVOIR		149 205.00	-149 205.00	-100.00
46700020 ASSOCIATION NIMES OLYMPIQUE		34 929.85	-34 929.85	-100.00
46710300 BLOCAGE SAISIE	1 389 549.08	1 450 000.00	-60 450.92	-4.17
46870000 PRODUITS A RECEVOIR	378 297.68		378 297.68	
Fournisseurs débiteurs	271.36	648.87	-377.51	-58.18

BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

ACTIF	Valeurs nettes au 30/06/25	Valeurs nettes au 30/06/24	Variation	
			en valeur	en %
Disponibilités	2 906 952.50	7 397 234.88	-4 490 282.38	-60.70
51210000 BPS PRINCIPALE - 18121849795	685 023.47	277 975.37	407 048.10	146.43
51220000 BPS BILLETÉRIE - 98121852554	132 608.83	15 168.70	117 440.13	774.23
51230000 BPS BUVETTE - 28121852565	7 681.50	18 199.33	-10 517.83	-57.79
51240000 BPS SPONSORING - 18121852564	2 078 888.66	55 303.98	2 023 584.68	
51280000 BPS - COMPTES A TERME		7 000 000.00	-7 000 000.00	-100.00
51880000 INTERETS COURUS A RECEVOIR		25 367.50	-25 367.50	-100.00
53000000 CAISSE COFFRE FOND DE CAISSE	2 750.04	2 500.00	250.04	10.00
53110000 CAISSE BUVETTES-BOUTIQUE		2 720.00	-2 720.00	-100.00
Charges constatées d'avance (3)	104 080.51	59 912.75	44 167.76	73.72
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	104 080.51	59 912.75	44 167.76	73.72
TOTAL ACTIF CIRCULANT	8 918 096.69	12 609 299.91	-3 691 203.22	-29.27
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	11 293 555.58	15 324 410.57	-4 030 854.99	-26.30

BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

PASSIF	Valeurs au 30/06/25	Valeurs au 30/06/24	Variation	
			en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 6 837 784.37)	6 837 784.37	6 837 784.37		
10130000 CAPITAL	6 837 784.37	6 837 784.37		
Réserves				
Réserve légale	421 394.42	421 394.42		
10610000 RESERVE LEGALE	421 394.42	421 394.42		
Report à nouveau	-5 558 720.17	-2 092 593.47	-3 466 126.70	-165.64
11900000 REPORT A NOUVEAU (DÉBITEUR)	-5 558 720.17	-2 092 593.47	-3 466 126.70	-165.64
Résultat de l'exercice (bénéfice/perte)	-1 775 467.79	-3 466 126.70	1 690 658.91	48.78
SITUATION NETTE	-75 009.17	1 700 458.62	-1 775 467.79	-104.41
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-75 009.17	1 700 458.62	-1 775 467.79	-104.41
AUTRES FONDS PROPRES				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques	1 484 106.00	1 484 106.00		
15180000 AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES	1 484 106.00	1 484 106.00		
TOTAL PROVISIONS	1 484 106.00	1 484 106.00		
DETTES (1)				
Empr. et dettes aup. des établiss.crédit (2)	1 267 063.68	2 774 537.89	-1 507 474.21	-54.33
16420000 PRET PGE 6 000 000 €	1 264 484.14	2 771 749.57	-1 507 265.43	-54.38
16884000 INT.COURUS/EMP.ETABL.CREDIT	1 060.00	1 370.00	-310.00	-22.63
51810000 INTERETS COURUS A PAYER	1 519.54	1 418.32	101.22	7.14
Emprunts et dettes financières diverses (3)	7 731 426.00	7 603 721.57	127 704.43	1.68
45500500 C/C ASSOCIES PETRUSSE	6 481 418.37	6 353 713.94	127 704.43	2.01
45500600 C/C ASSOCIES RANI ASSAF	1 249 995.00	1 249 995.00		
45500700 C/C NEMAU	12.63	12.63		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	403 171.59	498 484.41	-95 312.82	-19.12
Dettes fiscales et sociales	356 907.15	1 139 354.90	-782 447.75	-68.67
42100000 REMUNERATIONS DUES	13 328.38	17 376.14	-4 047.76	-23.29
42700000 PERSONNEL OPPOSITIONS	505.18	2 049.52	-1 544.34	-75.35
42820000 DETTES PROVIS. P/CONGES A PAYE	39 999.13	36 315.12	3 684.01	10.14
43100000 URSSAF & POLE EMPLOI	97 942.54	100 972.19	-3 029.65	-3.00
43708000 A REAFFECTER		51.26	-51.26	-100.00
43750000 RETRAITE KLESIA	28 098.83	28 694.47	-595.64	-2.08
43760000 PREVOYANCE LFP	13 677.03	65 894.45	-52 217.42	-79.24
43761000 PREVOYANCE HUMANIS	2 089.74	1 284.62	805.12	62.67
43762000 PREVOYANCE CADRES AUDIENS	254.36	932.70	-678.34	-72.73
43763000 GENERALI MUTUELLE	4 784.40	4 498.40	286.00	6.36
43820000 CHARG.SOC. A PAYER S/ CONGES P	14 921.48	13 647.97	1 273.51	9.33
43861000 PARTICIPATION EFFORT CONSTRUCT		39 211.00	-39 211.00	-100.00
43862000 TAXE APPRENTISSAGE LIBERATOIRE	925.67	7 262.98	-6 337.31	-87.25
43863000 FORMATION PROFESSIONNELLE	364.09	542.07	-177.98	-32.83
44200000 CSE	26 075.52	22 126.00	3 949.52	17.85
44210000 PRELEVEMENT A LA SOURCE	14 279.83	15 746.72	-1 466.89	-9.32
44520000 TVA DUE CEE		680.37	-680.37	-100.00
44570000 T.V.A. COLLECTEE 19.60 %	30 879.89	30 879.89		
44571055 TVA COLLECTEE 5.5%	1 519.86	1 248.95	270.91	21.69
44571200 TVA COLLECTEE 20%	25 644.22	33 343.48	-7 699.26	-23.09
44580000 TAXES / CA A REGULARISER	139.00		139.00	
44587000 TVA SUR FACTURES A ETABLIR	30 000.00	118 735.60	-88 735.60	-74.73
44860000 ETAT CHARGES A PAYER	11 478.00	597 861.00	-586 383.00	-98.08
Autres dettes	121 391.66	119 336.72	2 054.94	1.72
46700020 ASSOCIATION NIMES OLYMPIQUE	12 688.62		12 688.62	
46710100 ACHATS PLACES NO EXTERIEUR		10 845.00	-10 845.00	-100.00
46710400 COMPTE CARPA	10 361.04	10 090.62	270.42	2.68

BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

PASSIF	Valeurs au 30/06/25	Valeurs au 30/06/24	Variation	
			en valeur	en %
46720200 INDEM.SOLID. A VERSER ACHATS	98 342.00	98 342.00		
46732000 NDF HUGUES PIERRE FRANCOIS		59.10	-59.10	-100.00
Produits constatés d'avance	4 498.67	4 410.46	88.21	2.00
48700000 PRODUIT CONSTATES AVANCE	4 498.67	4 410.46	88.21	2.00
TOTAL DETTES	9 884 458.75	12 139 845.95	-2 255 387.20	-18.58
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	11 293 555.58	15 324 410.57	-4 030 854.99	-26.30
(1) Dont à plus d'un an		1 264 484.14		
(1) Dont à moins d'un an	9 884 458.75	10 875 362.00		

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

	Du 01/07/24 Au 30/06/25	% CA	Du 01/07/23 Au 30/06/24	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	34 195.54	5.54	36 146.83	2.02	-1 951.29	-5.40
70701000 VENTES BUVETTES 10%	32 474.71	5.26	32 621.83	1.83	-147.12	-0.45
70730000 VENTES MARCHANDISES EXO			2 200.00	0.12	-2 200.00	-100.00
70740000 RETENUES BOUTIQUE - JOUEURS	1 720.83	0.28	1 325.00	0.07	395.83	29.87
Production vendue (biens et services)	583 195.16	94.46	1 751 256.72	97.98	-1 168 061.56	-66.70
70611200 RECETTE BILLET.5.5% SPECTATEUR	152 099.52	24.64	162 671.09	9.10	-10 571.57	-6.50
70611400 RECETTE BILLET.5.5% COLLECTIVI	238.86	0.04			238.86	
70614100 RECETTES ABONNEMENTS 5.5 %	19 606.65	3.18	11 985.81	0.67	7 620.84	63.58
70614610 RECETTES ABNT COLLECTIVI.NOBC	7 562.50	1.22	6 233.33	0.35	1 329.17	21.32
70614700 REC.ABNT PARTENAIRES NOBC 5.5%			-1 700.00	-0.10	1 700.00	100.00
70614800 REC.ABNT PARTENAIRES NOBC 20%	6 600.36	1.07	9 831.39	0.55	-3 231.03	-32.86
70650000 RECETTES COUPE DE FRANCE			15 891.13	0.89	-15 891.13	-100.00
70820010 SPONSORING NOBC PARTENAIRES	10 239.64	1.66	3 933.32	0.22	6 306.32	160.33
70820020 SPONSORING MAILLOT PARTENAIRES	10 000.00	1.62	50 000.00	2.80	-40 000.00	-80.00
70820110 SPONSOR. NOBC COLLECTIVITES	11 137.50	1.80	9 766.67	0.55	1 370.83	14.04
70820130 SPONSOR. STADE COLLECTIVITES	6 800.00	1.10	10 200.00	0.57	-3 400.00	-33.33
70835000 LOCATION EMPLACEMENTS FREE	8 909.13	1.44	8 703.02	0.49	206.11	2.37
70836000 MISE A DISPOSITION TERRAIN			250.00	0.01	-250.00	-100.00
70850170 DROITS TV LFP AIDE CLUB RELEGU	350 001.00	56.69	1 399 998.00	78.33	-1 049 997.00	-75.00
70850200 LFP DROITS EXCEPTIONNELS			63 422.00	3.55	-63 422.00	-100.00
70880200 GOOGLE PARTICIP PUB			70.96		-70.96	-100.00
Montant net du chiffre d'affaires	617 390.70	100.00	1 787 403.55	100.00	-1 170 012.85	-65.46
Production immobilisée			3 513.72	0.20	-3 513.72	-100.00
72600000 AVANTAGES EN NATURE			3 513.72	0.20	-3 513.72	-100.00
Subventions d'exploitation	25 811.87	4.18	14 591.20	0.82	11 220.67	76.90
74000000 SUBVENTION EXPLOITATION	15 500.00	2.51	4 000.00	0.22	11 500.00	287.50
74126000 SUBVENTION FFF.U17-U19	10 311.87	1.67	10 591.20	0.59	-279.33	-2.64
Reprises sur prov. (amorts), transf. charges	2 290.00	0.37	2 870.00	0.16	-580.00	-20.21
79100000 TRANSFERT DE CHARGES	2 290.00	0.37	2 870.00	0.16	-580.00	-20.21
Autres produits	509 478.98	82.52	52 638.42	2.94	456 840.56	867.88
75110000 REDEVANCES POUR LICENCES			9 150.00	0.51	-9 150.00	-100.00
75723000 INDEMNITE SOLIDARITE RECU	395 177.86	64.01			395 177.86	
75724000 CONTRIB.FIN.RECUE PRET JOUEURS	113 895.00	18.45			113 895.00	
75800000 PRO DIVERS GESTION COURANTE	406.12	0.07	488.42	0.03	-82.30	-16.85
75816000 DOTATION FFF COUPE DE FRANCE			43 000.00	2.41	-43 000.00	-100.00
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 154 971.55	187.07	1 861 016.89	104.12	-706 045.34	-37.94
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises	10 881.20	1.76	12 744.21	0.71	-1 863.01	-14.62
60710000 ACHATS BUVETTE	10 881.20	1.76	12 744.21	0.71	-1 863.01	-14.62
Variation de stocks	-167.04	-0.03	199.00	0.01	-366.04	-183.94
60370000 VAR STOCK MARCHANDISES	-167.04	-0.03	199.00	0.01	-366.04	-183.94
Achats de mat. premières et autres appro.	159 808.30	25.88	157 233.61	8.80	2 574.69	1.64
60221000 ELECTRICITE STADE ANTONIN	38 297.18	6.20	52 866.97	2.96	-14 569.79	-27.56
60222000 ELECTRICITE-GAZ CDF	92 695.65	15.01	93 705.27	5.24	-1 009.62	-1.08
60222200 FRAIS SCOLARITE CDF	9 610.27	1.56	5 100.99	0.29	4 509.28	88.40
60223000 OBJET D'EQUIPEMENT	13 683.79	2.22	298.00	0.02	13 385.79	
60223100 ACHAT MATERIEL FLOCAGE	5 521.41	0.89	5 262.38	0.29	259.03	4.92
Autres achats et charges externes	2 320 917.44	375.92	2 297 270.22	128.53	23 647.22	1.03
60612000 EAU CDF	14 701.64	2.38	35 389.09	1.98	-20 687.45	-58.46
60613000 EAU STADE DES ANTONIN	16 875.44	2.73			16 875.44	
60614000 CARBURANTS HT	2 833.36	0.46	7 520.71	0.42	-4 687.35	-62.33
60630000 FOURNITURE ENTRET.PETIT EQUIPE	2 390.04	0.39	2 897.25	0.16	-507.21	-17.51

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

	Du 01/07/24 Au 30/06/25	% CA	Du 01/07/23 Au 30/06/24	% CA	Variation	
					en valeur	en %
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	3 063.61	0.50	3 588.64	0.20	-525.03	-14.63
60650000 PHARMACIE - SOINS	6 372.71	1.03	12 940.34	0.72	-6 567.63	-50.75
61222300 FINANCO MERCEDES GLE 400D			10 394.65	0.58	-10 394.65	-100.00
61321100 LOYER BUREAUX COLISEE	71 034.66	11.51	70 852.70	3.96	181.96	0.26
61321200 LOYER STADE DES ANTONINS	216 230.00	35.02	206 120.00	11.53	10 110.00	4.90
61350000 LOCATIONS MOBILIERES	1 861.80	0.30	1 861.80	0.10		
61351000 LOC CHATEAU D EAU	418.50	0.07	418.50	0.02		
61400000 CHARGES LOCATIVES	104 756.10	16.97	151 111.60	8.45	-46 355.50	-30.68
61500200 ENTRETIEN CDF	294 708.64	47.73	257 568.09	14.41	37 140.55	14.42
61500300 ENTRETIEN STADE	275 486.09	44.62	269 448.08	15.07	6 038.01	2.24
61551000 ENTRETIEN MAT DE TRANSPORT	10 868.03	1.76	7 663.28	0.43	3 204.75	41.82
61560000 MAINTENANCE	18 371.35	2.98	2 950.82	0.17	15 420.53	522.58
61561000 MAINTENANCE ASCENSEUR ANTONIN	1 269.96	0.21	700.14	0.04	569.82	81.39
61600000 ASSURANCES VEHICULES	10 893.33	1.76	11 044.50	0.62	-151.17	-1.37
61600100 ASSURANCE LFP R.C			7 428.39	0.42	-7 428.39	-100.00
61610000 ASSURANCE MULTIRISQUE	53 150.33	8.61	54 885.03	3.07	-1 734.70	-3.16
61810000 DOCUMENTATION- ABONNEMENT	3 461.95	0.56	2 307.79	0.13	1 154.16	50.01
61850000 FRAIS FORMATION JOUEURS STAFF	415.36	0.07	6 654.00	0.37	-6 238.64	-93.76
61850100 FRAIS DE FORMATION CDF	3 366.16	0.55	6 485.38	0.36	-3 119.22	-48.10
61850200 FRAIS DE FORMATION ADMIN	2 883.25	0.47			2 883.25	
62100000 PERSONNEL EXTERIEUR	25 458.43	4.12	29 620.61	1.66	-4 162.18	-14.05
62110000 PERSONNELS ASSOS. N.O	14 653.65	2.37	1 387.60	0.08	13 266.05	956.04
62260000 HONORAIRES EC & CAC	70 789.07	11.47	73 109.44	4.09	-2 320.37	-3.17
62260100 HONORAIRES RECRUT	73 246.81	11.86	124 360.00	6.96	-51 113.19	-41.10
62260200 HONORAIRES AUTRES	120 000.00	19.44	121 411.41	6.79	-1 411.41	-1.16
62260300 HONORAIRES DOCTEURS	1 650.00	0.27	6 450.00	0.36	-4 800.00	-74.42
62260900 HONORAIRES AVOCATS	34 162.45	5.53	28 048.09	1.57	6 114.36	21.80
62270000 FRAIS ACTES ET CONTENTIEUX	509.06	0.08	1 170.85	0.07	-661.79	-56.52
62310000 PUBLICITE ANNONCES			128.90	0.01	-128.90	-100.00
62340000 CADEAUX CLIENTELE	169.26	0.03	173.95	0.01	-4.69	-2.70
62510000 AUTOROUTES	221.05	0.04	375.95	0.02	-154.90	-41.20
62521000 DEPLACEMENT CHAMPIONNAT FRANCE	211 132.10	34.20	230 165.41	12.88	-19 033.31	-8.27
62522000 DEPLACEMENT COUPE DE FRANCE	972.73	0.16	25 440.81	1.42	-24 468.08	-96.18
62524000 DEPLACEMENT MATCHES AMICAUX	10 631.96	1.72	4 788.18	0.27	5 843.78	122.05
62524100 SUPERVISION MATCHS	33 683.01	5.46	44 946.58	2.51	-11 263.57	-25.06
62525000 DEPLACEMENT STAGES PREPARATIO	1 965.02	0.32	14 424.60	0.81	-12 459.58	-86.38
62530000 DEPL CENTRE DE FORMATION	75 347.68	12.20	68 625.32	3.84	6 722.36	9.80
62540000 DEPLACEMENTS DIRIGEANTS,ADMIN	1 165.75	0.19	3 830.95	0.21	-2 665.20	-69.57
62540200 MISE AU VERT MATCHES DOMICILE			2 136.00	0.12	-2 136.00	-100.00
62540300 HEBERGEMENT NOUVEAUX JOUEURS	7 835.65	1.27	22 840.85	1.28	-15 005.20	-65.69
62550000 FRAIS DE DEMENAGEMENT	9 209.00	1.49	15 968.71	0.89	-6 759.71	-42.33
62572000 RECEPTION PARTENAIRES	36 820.48	5.96	29 314.27	1.64	7 506.21	25.61
62610000 AFFRANCHISSEMENT	3 777.51	0.61	3 662.35	0.20	115.16	3.14
62620000 TELEPHONE INTERNET	3 104.04	0.50	3 099.99	0.17	4.05	0.13
62720000 SERVICES BANCAIRES	6 615.81	1.07	6 564.91	0.37	50.90	0.78
62781000 FRAIS CARTES BLEUES	82.74	0.01	79.64		3.10	3.89
62810000 COTISATIONS	257.00	0.04	207.00	0.01	50.00	24.15
62811000 COTISATIONS U17-U19	9 165.00	1.48	8 315.00	0.47	850.00	10.22
62811200 FRS ENGAGEMENT LLR-U17-U19-N3	18 226.34	2.95	19 863.70	1.11	-1 637.36	-8.24
62812000 FRAIS ARBITRES ET DELEGUES	4 591.81	0.74	4 557.64	0.25	34.17	0.75
62813000 FRAIS OFFICIELS U17-U19	11 955.44	1.94	11 878.04	0.66	77.40	0.65
62814200 SECURITE STADE	146 136.15	23.67	156 752.42	8.77	-10 616.27	-6.77
62814700 DISCIPLINE	255 000.00	41.30	47 400.00	2.65	207 600.00	437.97
62814800 DISCIPLINE U17-U19-N3	1 660.00	0.27	2 408.00	0.13	-748.00	-31.06
62840000 FRAIS DE BILLETTERIE	1 810.13	0.29	2 832.27	0.16	-1 022.14	-36.09
62860000 COTISATIONS LFP/L2-FFF/NAT	12 500.00	2.02	50 200.00	2.81	-37 700.00	-75.10
62861000 COTIS FOOT UNIS	1 000.00	0.16	500.00	0.03	500.00	100.00
Impôts, taxes et versements assimilés	56 549.52	9.16	126 927.61	7.10	-70 378.09	-55.45
63330000 PARTICIPAT.EMPLOY.FORMAT.CONTI	28 949.35	4.69	20 456.17	1.14	8 493.18	41.52
63350000 TAXE D'APPRENTISSAGE	13 517.17	2.19	15 500.94	0.87	-1 983.77	-12.80
63511100 CFE	-1 175.00	-0.19	70 587.00	3.95	-71 762.00	-101.66
63511200 CVAE	2 140.00	0.35	-13 255.00	-0.74	15 395.00	116.14
63512000 TAXES FONCIERES	8 523.00	1.38	8 067.50	0.45	455.50	5.65
63513000 AUTRES IMPOTS LOCAUX	481.00	0.08	959.00	0.05	-478.00	-49.84
63514000 TAXE S/ VEHICULES SOCIETE	-3 597.00	-0.58	16 600.00	0.93	-20 197.00	-121.67
63580000 AUTRES TAXES	1 375.00	0.22			1 375.00	

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

	Du 01/07/24 Au 30/06/25	% CA	Du 01/07/23 Au 30/06/24	% CA	Variation	
					en valeur	en %
63700000 ACTION LOGEMENT PEEC			4 843.00	0.27	-4 843.00	-100.00
63780000 DOETH	6 336.00	1.03	3 169.00	0.18	3 167.00	99.94
Salaires et traitements	2 029 697.04	328.75	2 269 628.42	126.98	-239 931.38	-10.57
64110000 ENTRAINEURS	158 709.47	25.71	267 339.93	14.96	-108 630.46	-40.63
64110100 ENTRAINEURS-PRIMES DE MATCHS	9 741.00	1.58	20 157.00	1.13	-10 416.00	-51.67
64110400 ENTRAINEURS - PRIMES CONTRACTU	13 240.00	2.14	52 172.72	2.92	-38 932.72	-74.62
64111000 JOUEURS PROS ET EX-PROS	1 015 609.97	164.50	974 039.84	54.49	41 570.13	4.27
64111100 JOUEURS PROS-PRIMES DE MATCHS	41 932.00	6.79	75 249.00	4.21	-33 317.00	-44.28
64111500 JOUEURS PROS PRIMES EXCEPTION.	106 240.00	17.21	102 198.09	5.72	4 041.91	3.95
64115000 PERSONNEL ADMINISTRAT.ET DIVER	394 196.96	63.85	379 759.70	21.25	14 437.26	3.80
64115010 PERSONNEL ADMIN CDF	52 716.26	8.54	49 334.76	2.76	3 381.50	6.85
64115100 PERSONNEL STADE	20 535.66	3.33	24 827.47	1.39	-4 291.81	-17.29
64115220 CELLULE RECRUTEMENT			106 048.48	5.93	-106 048.48	-100.00
64115300 STAFF MEDICAL	67 532.91	10.94	113 307.74	6.34	-45 774.83	-40.40
64115400 PRIMES EXCEP+L1 STAFF MEDICAL	2 918.00	0.47	5 423.00	0.30	-2 505.00	-46.19
64116000 ENTRAINEURS CENTRE DE FORMATIO	91 386.40	14.80	80 752.02	4.52	10 634.38	13.17
64120000 CONGES PAYES	3 684.01	0.60	-9 447.11	-0.53	13 131.12	139.00
64143000 INDEMNITES LICE.+RUPTURE CONV.	51 254.40	8.30	28 465.78	1.59	22 788.62	80.06
Charges sociales	859 435.61	139.20	940 812.99	52.64	-81 377.38	-8.65
64510000 CHARGES SOCIALES	787 656.75	127.58	933 735.37	52.24	-146 078.62	-15.64
64540000 CSP FRANCE TRAVAIL	29 811.00	4.83			29 811.00	
64590000 CHARGES SOCIALES S/ CONGES PAY	1 273.51	0.21	-3 868.59	-0.22	5 142.10	132.92
64720000 VERSEMENTS AU CSE	3 949.52	0.64	4 501.21	0.25	-551.69	-12.26
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL	7 293.00	1.18	6 445.00	0.36	848.00	13.16
64800000 AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	29 451.83	4.77			29 451.83	
Dot. aux amortissements et dépréc.						
Sur immobilisations : dot. aux amorts	352 289.23	57.06	709 620.00	39.70	-357 330.77	-50.36
68111000 DOTAT. AMORT IMMOB. INCORPOREL	480.00	0.08	480.00	0.03		
68112000 DOTAT. AMORT IMMOB CORPORELLES	351 809.23	56.98	368 252.31	20.60	-16 443.08	-4.47
68115000 DAP INDEMNITES MUTATIONS			340 887.69	19.07	-340 887.69	-100.00
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.	14 875.00	2.41			14 875.00	
68174000 CREANCES	14 875.00	2.41			14 875.00	
Autres charges	75 821.70	12.28	73 233.80	4.10	2 587.90	3.53
65100000 REDEVANCES P/CONCES.&DROITS SI	10 000.00	1.62	10 000.00	0.56		
65400000 PERTES/CREANCES IRRECOUVRABLES	2 786.49	0.45			2 786.49	
65721000 INDEMNITE DE PREFORMATION			33 750.00	1.89	-33 750.00	-100.00
65730000 CONTRIBUTION SOLIDARITE VERSEE	15 000.00	2.43	28 418.56	1.59	-13 418.56	-47.22
65740000 INDEMN. MUTATION TEMPORAIRE	47 571.25	7.71			47 571.25	
65800000 CHAR DIV-GESTION COURANTE	463.96	0.08	1 065.24	0.06	-601.28	-56.45
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	5 880 108.00	952.41	6 587 669.86	368.56	-707 561.86	-10.74
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-4 725 136.45	-765.34	-4 726 652.97	-264.44	1 516.52	0.03
Quotes-parts résultat sur op. faites en commun						
Produits financiers						
Autres intérêts et produits assimilés	72 132.50	11.68	203 792.50	11.40	-131 660.00	-64.60
76400000 REVENU VMP	72 132.50	11.68	203 792.50	11.40	-131 660.00	-64.60
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	72 132.50	11.68	203 792.50	11.40	-131 660.00	-64.60
Charges financières						
Intérêts et charges assimilées	171 693.72	27.81	179 885.16	29.14	-8 191.44	-4.55
66110000 INTERETS EMPRUNT	43 989.29	7.13	54 958.90	8.90	-10 969.61	-19.96
66166000 INTERETS COMPTES COURANTS	127 704.43	20.68	124 926.26	20.23	2 778.17	2.22

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

	Du 01/07/24 Au 30/06/25	% CA	Du 01/07/23 Au 30/06/24	% CA	Variation	
					en valeur	en %
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	171 693.72	27.81	179 885.16	29.14	-8 191.44	-4.55
RÉSULTAT FINANCIER	-99 561.22	-16.13	23 907.34	1.34	-123 468.56	-516.45
RÉSULTAT COURANT	-4 824 697.67	-781.47	-4 702 745.63	-263.10	-121 952.04	-2.59
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	17 071.82	2.77	160 117.16	8.96	-143 045.34	-89.34
77180000 PRODUITS EXCEPTIONNELS			160 117.16	8.96	-160 117.16	-100.00
77200000 PROD EXPLOI S/EX ANT	17 071.82	2.77			17 071.82	
Sur opérations en capital	3 064 376.10	496.34	1 113 000.00	62.27	1 951 376.10	175.33
77510000 VENTES JOUEURS	3 064 376.10	496.34	1 113 000.00	62.27	1 951 376.10	175.33
Reprises sur prov., dépréciations et transf. de charges			203 787.06	11.40	-203 787.06	-100.00
78750000 REPR.S/PROV.P/RISQ.& CHARG.EXC			203 787.06	11.40	-203 787.06	-100.00
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 081 447.92	499.11	1 476 904.22	82.63	1 604 543.70	108.64
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	12 218.04	1.98	136 035.29	7.61	-123 817.25	-91.02
67120000 AMENDES ET PENALITES	1 857.00	0.30			1 857.00	
67180000 CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 361.04	1.68	136 035.29	7.61	-125 674.25	-92.38
Sur opérations en capital	20 000.00	3.24	104 250.00	5.83	-84 250.00	-80.82
67511000 VNC INDEMNITE MUTATION	20 000.00	3.24	104 250.00	5.83	-84 250.00	-80.82
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	32 218.04	5.22	240 285.29	13.44	-208 067.25	-86.59
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	3 049 229.88	493.89	1 236 618.93	69.19	1 812 610.95	146.58
TOTAL DES PRODUITS	4 308 551.97	697.86	3 541 713.61	198.15	766 838.36	21.65
TOTAL DES CHARGES	6 084 019.76	985.44	7 007 840.31	392.07	-923 820.55	-13.18
Bénéfice ou Perte	-1 775 467.79	-287.58	-3 466 126.70	-193.92	1 690 658.91	48.78

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

17 071.82

Annexe

SOMMAIRE ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	O		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	O		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	O		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	O		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	O		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS	O		
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN	O		
CRÉDIT BAIL			NA
LOCATIONS			NA
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			NA
ÉCART DE RÉÉVALUATIONS			
Variations de la réserve spéciale de réévaluation			NA
Variations de la provision spéciale de réévaluation			NA
ÉTAT DES STOCKS	O		
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	O		
EFFETS DE COMMERCE			NA
ENTREPRISES LIÉES			NA
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	O		
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	O		
TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT	O		
TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES	O		
ACCROISSEMENT ET ALLÈGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS			NA
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	O		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	O		
LES ENGAGEMENTS			
DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES			NA
HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES	O		
LES EFFECTIFS			
CHIFFRE D'AFFAIRES, VENTILATION DE L'IMPÔT, INCIDENCE DES DISPOSITIONS FISCALES SUR CAPITAUX PROPRES			NA
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS			NA
TRANSFERTS DE CHARGES			NA
ANNEXES COVID-19			
DETTES LIÉES À LA COVID-19			
COMMENTAIRES	O		

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2025 dont le total est de 11 293 555.58 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -1 775 467.79 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2024 au 30/06/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 23/09/2025.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/06/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Les indemnités de transfert sont immobilisées et amorties sur la durée du contrat du joueur.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables est fondée sur la durée réelle d'utilisation.

Amortissements des biens décomposables :

L'entité non concernée, aucune immobilisation décomposable n'a été identifiée.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	25 ans
- Agencement et aménagement des constructions	10 à 15 ans
- Installations techniques	3 à 7 ans
- Matériels et outillages industriels	3 à 7 ans
- Matériels et outillages	3 à 7 ans
- Matériels de transport	3 à 5 ans
- Mobilier et Matériels de bureau	3 à 7 ans
- Matériels Médicaux	3 à 10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

CONVENTION ASSOCIATION NIMES OLYMPIQUE

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

ABANDON A CARACTÈRE FINANCIER AVEC CLAUSE DE RETOUR À MEILLEURE FORTUNE

A) Par convention en date du 7 juin 2012, la SAS SPORTS DEVELOPPEMENT GARDOIS décidé de consentir un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune à SASP NIMES OLYMPIQUE d'un montant de 950 000 € dont les conditions sont fixées à l'article 2 :

« Aux termes de cette clause, le remboursement des sommes abandonnées s'effectuera dès lors que les capitaux propres de la SASP NIMES OLYMPIQUE seront d'un niveau au moins égal à la moitié du capital social.

Le montant des remboursements consentis au profit de la SAS SPORTS DEVELOPPEMENT GARDOIS sera limité à 75% du résultat net positif dégagé chaque année par la SASP NIMES OLYMPIQUE. Les sommes non remboursées dans un délai de huit exercices à compter de l'exercice clos au 30 juin 2012, soit jusqu'à la clôture de l'exercice clos au 30 juin 2020, seront définitivement acquises à la SASP NIMES OLYMPIQUE. »

Par avenant en date du 28 juin 2013, il a été convenu entre les parties d'amender partiellement l'article 2 de la convention ainsi :

« Afin de respecter les demandes de la DNCG (Direction Nationale de Contrôle de Gestion) de la LFP (et de maintenir ainsi son niveau sportif) qui fixait comme objectif au club de reconstituer ses fonds propres au cours de la saison 2012/2013, les parties ont décidé d'amender partiellement l'article 2 de ladite convention.

En effet, compte tenu de l'impossibilité mathématique pour le club d'afficher un résultat net positif permettant la reconstitution complète de ses capitaux propres et le remboursement de tout ou partie du compte courant de la SAS SPORT DEVELOPPEMENT GARDOIS au titre de la saison 2012/2013, il a été décidé en accord avec toutes les parties de ne pas procéder au remboursement. Le délai de huit exercices applicable à l'exécution de la clause ne s'en trouve pas modifié. »

En vertu de l'article 6.2 de l'acte de cession d'actions en date du 18 juin 2014 entre Monsieur Jean Louis GAZEAU et la SAS PETRUSSE INVEST :

« les parties conviennent que les conventions d'abandon de compte courant avec clause de retour à meilleure fortune perdureront nonobstant les présentes cessions. Néanmoins, les parties conviennent que le retour à

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

meilleure fortune ne pourra, même si les conditions en sont remplies, avoir lieu par rapport aux résultats des exercices 2013/2014, 2014/2015 et 2015/2016. Le retour à meilleure fortune ne pourra dès lors avoir lieu, pour la première fois, que par rapport au résultat de l'exercice 2016/2017 et dans les conditions prévues auxdites conventions.»

B) Par convention en date du 7 juin 2012, Monsieur Jean Louis GAZEAU décidé de consentir un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune à SASP NIMES OLYMPIQUE d'un montant de 500 000 € dont les conditions sont fixées à l'article 2 :

« Aux termes de cette clause, le remboursement des sommes abandonnées s'effectuera dès lors que les capitaux propres de la SASP NIMES OLYMPIQUE seront d'un niveau au moins égal à la moitié du capital social.

Le montant des remboursements consentis au profit de Monsieur Jean Louis GAZEAU sera limité à 75% du résultat net positif dégagé chaque année par la SASP NIMES OLYMPIQUE et proratisé en fonction de l'importance des autres remboursements d'abandon de créance qui seraient à effectuer sur ce résultat.

Les sommes non remboursées dans un délai de huit exercices à compter de l'exercice clos au 30 juin 2012, soit jusqu'à la clôture de l'exercice clos au 30 juin 2020, seront définitivement acquises à la SASP NIMES OLYMPIQUE. »

Par avenant en date du 28 juin 2013, il a été convenu entre les parties d'amender partiellement l'article 2 de la convention ainsi :

« Afin de respecter les demandes de la DNCG (Direction Nationale de Contrôle de Gestion) de la LFP (et de maintenir ainsi son niveau sportif) qui fixait comme objectif au club de reconstituer ses fonds propres au cours de la saison 2012/2013, les parties ont décidé d'amender partiellement l'article 2 de ladite convention.

En effet, compte tenu de l'impossibilité mathématique pour le club d'afficher un résultat net positif permettant la reconstitution complète de ses capitaux propres et le remboursement de tout ou partie du compte courant de Monsieur Jean Louis GAZEAU au titre de la saison 2012/2013, il a été décidé en accord avec toutes les parties de ne pas procéder au remboursement. Le délai de huit exercices applicable à l'exécution de la clause ne s'en trouve pas modifié. »

« les parties conviennent que les conventions d'abandon de compte courant avec clause de retour à meilleure fortune perdureront nonobstant les présentes cessions. Néanmoins, les parties conviennent que le retour à meilleure fortune ne pourra, même si les conditions en sont remplies, avoir lieu par rapport aux résultats des exercices 2013/2014, 2014/2015 et 2015/2016. Le retour à meilleure fortune ne pourra dès lors avoir lieu, pour la première fois, que par rapport au résultat de l'exercice 2016/2017 et dans les conditions prévues auxdites conventions.»

Un litige est en cours concernant l'application de ces deux conventions au 30.06.2020. Une somme de 1 450 000€ a été saisie sur les comptes de la société. Ce litige a fait l'objet d'une provision pour risques et charges à hauteur de 1 450 000€. La SASP Nimes olympique a obtenu gain de cause devant la cours d'appel de Nimes par un arrêté du 1er mars 2024. Mr Gazeau et la société SPORT DEVELOPPEMENT GARDOIS ne se sont pas pourvu en cassation. A la date d'arrêté des comptes, la provision pour risques et charges n'a pas été reprise, car aucun règlement n'est intervenu depuis le jugement et le club n'a aucune visibilité sur la solvabilité de Mr

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

Gazeau et de la société SPORT DEVELOPPEMENT GARDOIS.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AVANCES ET ACOMPTES

Désignation

VALEUR NETTE

TOTAL AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, AVANCES ET ACOMPTES

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

CADRE A		IMMOBILISATIONS		V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations		
					suite à réévaluation	acquisitions	
INCORPOR	Frais d'établissement et de développement			TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL	97 400.00	20 000.00	
CORPORELLES	Terrains				424 595.26		
	Constructions	Sur sol propre			1 061 488.15		
		Sur sol d'autrui			654 272.85		
		Inst. générales, agencts & aménagts construct.			3 562 889.83		
	Installations techniques, matériel & outillage industriels				436 693.98	5 477.50	
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencts & aménagts divers			889 359.86	5 160.00	
		Matériel de transport			42 086.13		
		Matériel de bureau & mobilier informatique			296 171.62	1 999.96	
		Emballages récupérables & divers					
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
TOTAL				7 367 557.68	12 637.46		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières			4 880.00			
TOTAL				4 880.00			
TOTAL GENERAL				7 469 837.68	32 637.46		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
				par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.		TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles		TOTAL		20 000.00	97 400.00	
CORPORELLES	Terrains					424 595.26	
	Constructions	Sur sol propre				1 061 488.15	
		Sur sol d'autrui				654 272.85	
		Inst. gal. agen. amé. cons				3 562 889.83	
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				442 171.48		
	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers				894 519.86	
		Matériel de transport				42 086.13	
		Mat. bureau, inform., mobilier				298 171.58	
		Emb. récupérables & divers					
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
TOTAL				7 380 195.14			
FINANCIERE:	Particip. évaluées par mise en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts & autres immob. financières					4 880.00	
TOTAL				4 880.00			
TOTAL GENERAL				20 000.00	7 482 475.14		

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	20 329.33	480.00		20 809.33
TOTAL	20 329.33	480.00		20 809.33
Terrains				
Constructions	Sur sol propre	575 131.58	42 459.53	617 591.11
	Sur sol d'autrui	653 724.94	547.91	654 272.85
	Inst. générales agen. aménag.	2 586 395.08	161 358.93	2 747 754.01
Inst. techniques matériel et outil. industriels		353 497.33	41 558.73	395 056.06
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.	279 337.92	77 479.81	356 817.73
	Matériel de transport	34 722.99	2 853.42	37 576.41
	Mat. bureau et informatiq., mob.	251 587.85	25 550.90	277 138.75
	Emballages récupérables divers			
TOTAL	4 734 397.69	351 809.23		5 086 206.92
TOTAL GENERAL	4 754 727.02	352 289.23		5 107 016.25

CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
	Inst. agenc. et amén.						
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div						
	Matériel transport						
	Mat. bureau mobilier inf.						
	Emballages réc. divers						
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

Détermination de la valeur actuelle

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
RUBRIQUES	Dépréciations début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Dépréciations fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Sur sol propre				
Constructions				
Sur sol d'autrui				
Inst. gales agen. aménag constr.				
Inst. techniques matériel et outillage industriels				
Inst. gales agen. aménag. divers				
Autres immobs corporelles				
Matériel de transport				
Mat. bureau et mob. informatique				
Emballages récupérables divers				
Immob. financières				
Titres mis en équivalence				
Titres de participations				
Autres				
TOTAL				
Stocks				
Créances	238 814.96	14 875.00		253 689.96
Valeurs mobilières de placement				
TOTAL GÉNÉRAL	238 814.96	14 875.00		253 689.96

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			utilisées	non utilisées	
Provisions pour litiges					
Prov. pour garanties données aux clients					
Prov. pour pertes sur marchés à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Prov. pour pensions et obligations similaires					
Provisions pour impôts					
Prov. pour renouvellement des immobilisations					
Prov. pour gros entretien et grandes réparations					
Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	1 484 106.00				1 484 106.00
TOTAL	1 484 106.00				1 484 106.00
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
d'exploitation		14 875.00			
financières					
exceptionnelles					

ÉTAT DES STOCKS

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

ACTIF CIRCULANT

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	4 880.00		4 880.00
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	300 488.63	300 488.63	
	Autres créances clients	2 665 838.00	2 665 838.00	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	27 567.46	27 567.46	
	Impôts sur les bénéfices	1 150 902.00	1 150 902.00	
	Etat & autres	247 672.39	247 672.39	
	coll. publiques			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	1 768 118.12	1 768 118.12	
	Charges constatées d'avance	104 080.51	104 080.51	
TOTAUX		6 269 547.11	6 264 667.11	4 880.00
Renvois	(1) Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	(2) des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		

REPORT EN ARRIÈRE DES DÉFICITS

REPORT EN ARRIÈRE DES DÉFICITS	Montant	Échéance
TOTAUX		

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	104 080,51
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	104 080,51

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	180 000,00
Autres créances	405 865,14
Disponibilités	
TOTAL	585 865,14

CAPITAUX PROPRES

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE TITRES	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	1 495 332.00	4.57
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin d'exercice	1 495 332.00	4.57

AFFECTATION DU RÉSULTAT

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés)		
Report à nouveau de l'exercice précédent		-2 092 593,0
Résultat de l'exercice précédent		-3 466 126,7
Prélèvements sur les réserves (à détailler)		
Total des prélèvements sur les réserves		
TOTAL DES ORIGINES		-5 558 719.
Affectations aux réserves	- Réserves légales - Autres réserves	
Dividendes		
Autres répartitions		
Report à nouveau		-5 558 720,0
TOTAL DES AFFECTATIONS		-5 558 720.

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	SOLDE INITIAL	AUGMENTATION	DIMINUTION	SOLDE FINAL
Capital social	6 837 784.37			6 837 784.37
Primes liées au capital social				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Réserve légale	421 394.42			421 394.42
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Écart d'équivalence				
Report à nouveau	-2 092 593.47		3 466 126.70	-5 558 720.17
Résultat de l'exercice	-3 466 126.70		-1 690 658.91	-1 775 467.79
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL	1 700 458.62		1 775 467.79	-75 009.17

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	1 267 063.68	1 267 063.68		
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	403 171.59	403 171.59		
Personnel & comptes rattachés	53 832.69	53 832.69		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	163 058.14	163 058.14		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée	88 182.97	88 182.97		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	51 833.35	51 833.35		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)	7 731 426.00	7 731 426.00		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	121 391.66	121 391.66		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	4 498.67	4 498.67		
TOTAUX	9 884 458.75	9 884 458.75		

Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(1) Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

1 507 265.43

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	4 498.67
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	4 498.67

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 579.54
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	195 891.88
Dettes fiscales et sociales	67 688.37
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	266 159.79

HONORAIRES VERSÉS COMMISSAIRES AUX COMPTES

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires du commissaire au comptes pour l'exercice 2024/2025 representent 20 000 euros HT.

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Exercice	Exercice N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	20 000	20 000
TOTAL	20 000.00	20 000.00

COMMENTAIRE

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

Conventions

Par convention en date du 22/01/2010, la SASP NIMES OLYMPIQUE a accordé à l'association NIMES OLYMPIQUE un prêt de 250 000 € au titre de la saison 2010/2011.

Le remboursement doit s'effectuer en 5 échéances du 01/07/2010 au 01/07/2014, assorties d'un taux d'intérêt de 0.6570 l'an.

Par avenant n°3 en date du 23/09/2014 à la convention du 22/01/2010, les deux structures ont décidé de déroger au principe du paiement de cinq échéances dans les conditions suivantes:

« article 1 : modification des modalités de remboursement du prêt.
Les deux structures acceptent le principe que les opérations répertoriées dans les comptes croisés du 01/07/2013 au 30/06/2014 viennent en compensation du remboursement du prêt prévu le 22/01/2010.

Article 2 : sommes remboursées au 30/06/2014.
Sachant qu'il était initialement prévu que l'association ait remboursé des échéances d'un montant total cumulé de 200 000 € sur un total de 250 000 € et que dans les faits, elle a été contrainte de maintenir sa dette au 30/06/2014 à un niveau supérieur de celui qui était prévu dans la convention. Le reliquat du prêt restant à rembourser

Article 3 : remise gracieuse des intérêts.
Compte tenu que l'association NIMES OLYMPIQUE avait un temps réduit sa dette plus rapidement que prévu au regard de l'avenant n°1 du 14 décembre 2011 [...] la SASP NIMES OLYMPIQUE consent donc une remise gracieuse des intérêts prévus initialement sur l'année sportive 2013/2014 [...].

Article 4 : prolongation de la convention.
Au regard de la situation de trésorerie de l'association ne lui permettant pas de rembourser, comme cela était prévu la totalité de la somme prêtée au 01/07/2014 sans remettre en cause les équilibres financiers de cette structure, les parties s'accordent à ce que le reliquat du prêt restant à rembourser le soit entièrement au 30/06/2015. La convention signée le 22 janvier 2010 est donc prolongée jusqu'au 30 juin 2015

Au titre de la saison 2008/2009, la SASP NIMES OLYMPIQUE a décidé d'accorder à l'ASSOCIATION NIMES OLYMPIQUE une aide exceptionnelle d'un montant de 31 070 €, conformément au Règlement de la DNCG et aux difficultés économiques rencontrées. Cette aide exceptionnelle a pris la forme d'une convention d'abandon de créance assortie d'une clause de retour à meilleure fortune. Cet abandon a fait l'objet d'un retour à meilleure fortune sur l'exercice 2017/2018 en totalité.

Au titre de la saison 2010/2011, la SASP NIMES OLYMPIQUE a décidé d'accorder à l'ASSOCIATION NIMES OLYMPIQUE une aide exceptionnelle d'un montant de 37 056 €, conformément au Règlement de la DNCG et aux difficultés économiques rencontrées. Cette aide exceptionnelle a pris la forme d'une convention d'abandon de créance assortie d'une clause de retour à meilleure fortune. Cet abandon a fait l'objet d'un retour à meilleure fortune sur l'exercice 2017/2018 en totalité.

Au titre de la saison 2012/2013, la SASP NIMES OLYMPIQUE a décidé d'accorder à l'ASSOCIATION NIMES OLYMPIQUE une aide exceptionnelle d'un montant de 125 340 €, conformément au Règlement de la DNCG et aux difficultés économiques rencontrées.

COMMENTAIRE

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

Cette aide exceptionnelle a pris la forme d'une convention d'abandon de créance assortie d'une clause de retour à meilleure fortune. . Cet abandon a fait l'objet d'un retour à meilleure fortune sur l'exercice 2017/2018 à hauteur de 94 155.34 euros. Il reste donc au titre de cet exercice, la somme de 31 184.66 euros en abandon de créance assortie avec retour à meilleur fortune. Ce solde restant a fait l'objet d'un retour à meilleure fortune sur l'exercice 2018/2019, il est donc totalement remboursé.

Au titre de la saison 2013/2014, la SASP NIMES OLYMPIQUE a décidé d'accorder à l'ASSOCIATION NIMES OLYMPIQUE une aide exceptionnelle d'un montant de 39 333€, conformément au Règlement de la DNCG et aux difficultés économiques rencontrées. Cette aide exceptionnelle a pris la forme d'une convention d'abandon de créance assortie d'une clause de retour à meilleure fortune en date du 30 septembre 2014. Cet abandon a fait l'objet d'un retour à meilleure fortune sur l'exercice 2018/2019 en totalité.

Au titre de la saison 2014/2015, la SASP NIMES OLYMPIQUE a décidé d'accorder à l'ASSOCIATION NIMES OLYMPIQUE une aide exceptionnelle d'un montant de 177 630 €, conformément au Règlement de la DNCG et aux difficultés économiques rencontrées. Cette aide exceptionnelle a pris la forme d'une convention d'abandon de créance assortie d'une clause de retour à meilleure fortune. Cet abandon a fait l'objet d'un retour à meilleure fortune sur l'exercice 2017/2018 pour un montant de 14 016.85€, sur l'exercice 2018/2019 pour un montant de 23 432€, sur l'exercice 2019/2020 pour un montant de 7711€ et sur l'exercice 2021/2022 pour un montant de 3788€. Il reste donc au titre de cet exercice, la somme de 128 682 euros en abandon de créance assortie avec retour à meilleur fortune.

La SASP met à disposition, à titre gracieux, de l'association NIMES OLYMPIQUE des installations sportives et des moyens humains et plus particulièrement des terrains au centre de formation.

